

« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION

Consultation écrite du 21 décembre 2023

COMPTE-RENDU

Séance du 21 décembre 2023

Date de convocation : 6 décembre 2023

Date limite de réponse par retour du formulaire signé : 21 décembre 2023

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 7 votes exprimés + 17 votes réputés favorables par l'absence d'objection /24

La règle du double quorum est respectée : quorum général 24/24, quorum privé 13/24.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue a été consulté.

L'ordre du jour est le suivant :

I. Désengagement de crédits FEADER sous-réalisations de projets

Fiche-action	N° OSIRIS	Projet	Porteur du projet	FEADER Programmé	FEADER Payé	FEADER à désengager
N°1 Entrepreneuriat	RLAN190217CR0910136	La semaine de l'agriculture en Pays de Lunel	CC Pays de Lunel	15 069,52 €	13 937,64 € *	1 131,88 €
N°2 Tourisme	RLAN190220CR0910006	Ambrussum, compensation Handicap Visuel et auditif	CC Pays de Lunel	10 704,16 €	8 006,96 €	2 697,20 €
N°2 Tourisme	RLAN190222CR0910126	Création de circuits touristiques en trottinettes électriques	Trott Life	13 480,20 €	12 926,60 €	553,60 €
N°4 Cohésion sociétale	RLAN190222CR0910129	Etude pour la réactualisation des usages de la médiathèque intercommunale de Lunel	CC Pays de Lunel	5 952,00 €	5 888,00 €	64,00 €
N°4 Cohésion sociétale	RLAN190219CR0910121	Aménagement d'une médiathèque membre du réseau dans l'ancien château des Hospitaliers	Commune d'Entre-Vignes	50 000,00 €	47 405,17 €	2 594,83 €
N°5 Patrimoine	RLAN190221CR0910032	Rénovation de la façade de l'église Saint-Laurent-d'Aigouze	Commune de Saint-Laurent-d'Aigouze	13 912,00 €	10 329,20 €	3 582,80 €
N°5 Patrimoine	RLAN190222CR0910274	Valorisation et équipement de la Maison du Boutis	Association Les Cordelles - Boutis en Vaunage	10 056,16 €	9 982,36 €	73,80 €
N°6 Coopération	RLAN190318CR0910004	Coopération cartographie collaborative (CoopCarto)	PETR Vidourle Camargue	32 000,00 €	27 046,51 €	4 953,49 €

II. Régularisation abandon projet Saint-Nazaire-de-Pézan 2018

Par suite du courrier d'obsolescence de la demande d'aide LEADER envoyé le 23 octobre 2019, le comité de programmation régularise la situation administrative du dossier d'aide du projet de bibliothèque communale abandonné par la commune de Saint-Nazaire-de-Pézan.

Fiche-Action	N° OSIRIS	Projet	Porteur du projet	FEADER Programmé
N°4 Cohésion sociétale	RLAN190218CR0910106	Construction de la nouvelle bibliothèque communale	Commune de Saint Nazaire de Pézan	43 390,00 €

III. Transfert de crédits entre fiches-action du programme LEADER 2014-2022

Fiche Action	Enveloppe avant comité	Transferts à valider le 21/12/2023	Enveloppe après transfert
FA 1 Entrepreneuriat	484 147,06 €	1 131,88 € vers FA7	484 147,06 €
FA 2 Tourisme	654 542,72 €	3 250,80 € vers FA7	651 291,92 €
FA 3 Employabilité	127 399,40 €		127 399,40 €
FA 4 Cohésion Sociétale	483 486,46 €	2 658,83 € vers FA7	480 807,95 €
FA 5 Patrimoines	748 346,86 €	3 656,60 € vers FA7	744 690,26 €
FA 6 Coopération	68 017,92 €	4 953,49 € vers FA7	63 064,43 €
FA 7 Animation GAL	536 047,92 €		550 587,32 €
Total	3 101 988,34 €	15 651,60 €	3 101 988,34 €

Vote	
Validation du transfert de crédits entre fiches-action du programme LEADER 2014-2022 : 1 131,88 € de la FA1 Tourisme vers la FA7 Animation GAL 3 250,80 € de la FA2 Tourisme vers la FA7 Animation GAL 2 658,83 € de la FA4 Cohésion sociétale vers la FA7 Animation GAL 3 656,60 € de la FA5 Patrimoines vers la FA7 Animation GAL 4 953,49 € de la FA6 Coopération vers la FA7 Animation du GAL	Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

IV. Programmation de l'animation 2023 du programme LEADER 2014-2022

Il est proposé aux membres du GAL de programmer une subvention de 14 791,17€ sur la mesure 19.4 du PDR 2014-2022 destiné à la gestion des demandes de paiements des aides attribuées sur le programme LEADER 2014-2022.

Vote	
Programmation d'une subvention de 14 791,17 € pour la gestion des demandes de paiements 2023 programme LEADER 2014-2022	Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

Compte-rendu rédigé le 22/12/2023 à Aimargues.

Le Président,
Pierre MARTINEZ

